

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES APPRENTISSAGE

PROCEDURE D'INSCRIPTION

A la Maison Familiale d'Anzy le Duc, l'inscription des élèves s'effectue en 4 étapes :

1. **Une demande d'inscription** à remplir pour laquelle il sera fourni les pièces demandées
2. **A réception de la demande, une étude du dossier** du candidat (de la candidate)
 - Avec prise de rendez-vous sous 15 jours et rencontre du candidat (de la candidate) et de ses parents
 - Au vu du dossier scolaire
 - Entretien avec l'apprenti et sa famille

Si l'étude du dossier s'avère positive, un dossier définitif de rentrée sera transmis à la famille

3. **Une admission définitive** après réception du dossier de rentrée **complet et signature du contrat d'apprentissage.**
4. **Inscription obligatoire** à partir du mois de mai par les parents avec EDUCONNECT pour affectation des élèves rentrant en seconde professionnelle. (Codes fournis par le collège)

TRANSPORTS

INTERNE :

- **TRAJET Charolles / Paray le Monial / St Yan / Anzy le Duc**

Lundi matin : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

- **8H00 CHAROLLES :** Internat Rue de Bourgogne
- **8H30 PARAY LE MONIAL :** Gare SNCF

Vendredi soir : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

- **16H45 PARAY LE MONIAL :** Gare SNCF
- **17H00 CHAROLLES :** Internat Rue de Bourgogne

- **TRAJET Anzy le Duc / Régions Roannaises :**

Service mis en place par la Maison Familiale. Les lieux d'arrêts et horaires vous seront donnés à la rentrée.

SCNF

Horaires des trains sur le site : www.voyages-sncf.com

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

FRAIS DE DOSSIER : 50 €

ADHESION A L'ASSOCIATION : 20 € Cotisation annuelle payable à l'inscription définitive.

HEBERGEMENT - RESTAURATION ANNUELLE : Montant 2023-2024

	Nombre semaine présence MFR	<u>INTERNAT</u>		
		Hébergement Restauration	Semaine *	Mensuel (10 mois) *
Seconde Professionnelle	16	1 744,00 €	109,00 €	174,40 €
1ère Bac professionnel	19	2 071,00 €	109,00 €	207,10 €
Terminale Bac Professionnel	20	2 180,00 €	109,00 €	218,00€

	Nombre semaine présence MFR	<u>DEMI - PENSION</u>		
		Restauration	Semaine *	Mensuel (10 mois) *
Seconde Professionnelle	16	1 424,00 €	89,00 €	142,40 €
1ère Bac professionnel	19	1 691,00 €	89,00 €	169,10 €
Terminale Bac Professionnel	20	1 780,00 €	89,00 €	178,00 €

* Payable à la semaine, ou mensuellement selon accord au moment de l'inscription.

La scolarité est prise en charge par l'OPCO de l'employeur.

Une participation, aux frais de repas à l'examen de 9 €, sera demandée en terminale et en troisième. Ces frais correspondent au cout des repas facturés dans les établissements de Charolles et Marcigny lors des examens de fin d'année.

TARIFS TRANSPORTS :

La MFR peut sous-traiter les trajets de Paray le Monial et Charolles à un transporteur.

Par conséquent, les trajets feraient l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle soit :

- **185 € pour les secondes**
- **195 € pour les premières et terminales**

Le forfait sera facturé par la MFR en janvier et juin.

Nous vous informerons en début d'année scolaire du déroulement de ce service.

Service des transports assurés par la MFR (région ROANNAISE)

- Pouilly sous Charlieu / Briennon : 5 € le trajet.
- Roanne : 7 € le trajet

Les transports des lundis et vendredi seront effectués par la MFR et facturés aux familles en janvier et en juin.

AUTRES FRAIS :

- Fournitures atelier : montant variable car elles sont facturées en fonction des réalisations personnelles qui sont propriété de l'élève, et selon engagement de la famille.
- Sorties (bowling, laser game, ...) facturées selon engagement de la famille.

LES AIDES DU CONSEIL REGIONAL POUR SOUTENIR LES APPRENTIS :

- Permis de conduire : Tous les apprentis dont le contrat d'apprentissage est en cours d'exécution à la date de la demande d'aide, quelle que soit la date de conclusion du contrat, peuvent faire une demande d'aide au financement du permis de conduire.
- Aide aux apprentis en difficultés : Cette aide est destinée aux apprenants qui ont des difficultés financières qui peuvent remettre en cause leur continuité de formation. Elle est plafonnée à 1000€ par apprenant.

L'AIDE DES OPCOS POUR SOUTENIR LES APPRENTIS (sauf OPCO CNFPT)

- Restauration / hébergement : Cette aide sera calculée, déduite de l'échéancier ou reversée à l'apprenant en décembre et en juin.
- Equipement : les apprentis sont équipés individuellement pour leur sécurité au travail et leur confort. (Pantalon, veste, chaussure) et collectivement (matériel informatique)

ASSURANCES "ACCIDENT DU TRAVAIL" DES APPRENTIS

Tous les **apprentis inscrits** sont couverts pour les risques **accidents du travail**, dès la signature du contrat d'apprentissage par leur entreprise.

PIECES A FOURNIR PAR LA FAMILLE

MATERIEL D'INTERNAT A LA RENTREE :

- ☞ 1 sac pour le linge sale
- ☞ 1 paire de draps (lit de 90) ou housse de couette et drap housse
- ☞ 1 couverture ou couette **Le sac de couchage est interdit pour des raisons d'hygiène.**
- ☞ **1 oreiller**
(Cette literie peut éventuellement être stockée à la MF durant l'alternance. Dans ce cas, il convient de prévoir un sac marqué au nom du jeune)
- ☞ 1 alèse **OBLIGATOIRE**
- ☞ Nécessaire toilette
- ☞ 1 paire de pantoufles pour les chambres
- ☞ 1 pilulier pour médicaments si nécessaire

TENUE DE SPORT : Il est impératif que chaque élève dispose d'une tenue spécifique pour le sport (tenue et chaussure).

FOURNITURES SCOLAIRES :

- * 1 trousse garnie
- * 2 classeurs avec 12 intercalaires
- * 1 petit classeur A4 Souple transparent dos 2 ou 3 cm / ou pochette rabat
- * 1 calculatrice
- * Des feuilles simples 21 x 29,7 perforées
- * Stabilos plusieurs couleurs
- * 1 bloc-notes
- * 1 cahier de brouillon
- * 1 dictionnaire
- * 1 dictionnaire anglais
- * 1 clé USB neuve et qui ne servira que pour les cours
- * 1 gourde